

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 28 janvier 2017**

---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit du mois de janvier, à 08h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Bertrand MATHAT.

**Absent excusé** : Richard MANO.

Monsieur Bertrand MATHAT a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- **Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2016**
- **Tarifications 2017**
- **Participations 2017 au repas des aînés**
- **Travaux d'accessibilité de la Mairie - Demande de subvention - Réserve parlementaire**
- **Divers petits travaux**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil municipal**

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 DECEMBRE 2016</b>
---

Le procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

<b>2017-001 – TARIFICATIONS 2017</b>
--------------------------------------

Le Maire présente les divers tarifs pratiqués en 2016 sur la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle révision pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs 2017, comme suit :

**1. Locations de la salle des fêtes :**

- Personnes de la commune : 50,00 €
- Personnes hors commune : 300,00 €
- Associations communales : gratuit
- Associations hors commune : au cas par cas suivant le type d'association
- Location de la vaisselle : 30,00 €
- Caution location : 500,00 €
- Caution nettoyage : 200,00 €

**2. Irrigation :**

- Forfait particuliers superficie < 1 ha : 75,83 € H.T. soit 80,00 € TTC,
- Base de type professionnel : 33,86 € HT l'hectare soit 35,72 € TTC,
- Consommation base forfaitaire < 330 m<sup>3</sup>/ha : 42,90 € H.T. soit 45,26 € TTC,
- Consommation > 330 m<sup>3</sup>/ha : 0,13 € H.T./m<sup>3</sup> soit 0,14 € TTC.

### **3. Concessions cimetière communal :**

- Concessions trentenaires : 20,00 € le m<sup>2</sup>
- Concessions cinquantenaires : 30,00 € le m<sup>2</sup>
- Case columbarium (trentenaire) : 300,00 € la porte restant à la charge du concessionnaire.

Des devis seront demandés pour la réalisation d'un nettoyage de la salle des fêtes par une entreprise spécialisée.

#### ***2017-002 – REPAS DES AÎNÉS - PARTICIPATIONS 2017***

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des Aînés est ouvert comme les années passées à tous les habitants de la commune moyennant le versement du prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le menu retenu s'élève à la somme de 21,00 € pour les adultes et 9,00 € pour les enfants, fixe les participations au repas comme suit :

- gratuité pour les personnes de plus de 60 ans et leur conjoint ainsi que pour le personnel communal et leur conjoint
- 50 % du prix du repas pour les membres du Conseil municipal et leur famille, soit :
  - 10,50 € le repas adulte
  - 4,50 € le repas enfant
- prix du repas pour les moins de 60 ans :
  - 21,00 € le repas adulte
  - 9,00 € le repas enfant.

#### ***2017-003 – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE ET DE SES ABORDS – DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE***

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de réaliser les travaux de mise en accessibilité de la Mairie et de ses abords qui s'élèvent à la somme de 25.000,00 € € HT soit 30.000,00 € TTC.

Pour mener à bien ce projet, il expose au Conseil municipal qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire.

Considérant la réalisation indispensable de cette opération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande et l'autorise à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

#### ***DIVERS PETITS TRAVAUX***

- Regard suite à réalisation du réseau pluvial au lieu-dit l'église : un devis sera demandé à un maçon pour faire un coffrage.
- Regard branchement TELECOM salle des fêtes : à revoir.
- Changement des pattes du tableau de la Vierge et de l'enfant à l'église : rendez-vous est pris pour le samedi 4 février.

## COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **Phrygane langonnaise** : Christopher LATAPY informe le Conseil des remerciements du bureau pour la subvention versée par la commune, il rend compte ensuite des points abordés lors de l'assemblée générale.
- **Téléthon** : Christopher LATAPY annonce que 1.000,00 € ont été collectés lors des diverses activités proposées à Saint Loubert et Saint Pardon de Conques le dimanche 4 décembre 2016.
- **Marche rose** : Christopher LATAPY fait part de la demande de la commune de Saint Pardon de Conques qui souhaite accueillir la prochaine marche rose en partenariat avec Saint Loubert. Ce point sera inscrit lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.
- **CdC – Commission culture** : Frédérique MONIER présente l'état d'avancement du projet de médiathèque. Elle sera installée en centre-ville de Langon à l'étage de l'ancien bâtiment "Bodin" et dans le bâtiment adjacent.
- **SISS** : Carole GUERIN fait le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2016, présentation des tarifs de location des salles, présentation du bus pris en location longue durée pour la partie SISS Voyage.
- **SICTOM – USSGETOM** : Bertrand MATHAT informe l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SICTOM a fusionné avec l'USSGETOM pour former le SICTOM du Sud Gironde. La dernière réunion avait pour but essentiellement la validation des nouveaux statuts. La possibilité de mensualisation des redevances va bientôt être mise en place.
- **CdC – Conseil communautaire** : Pierre DIENER fait part de l'élection de Monsieur Philippe PATANCHON, Maire de Saint Macaire, au poste de vice-président en remplacement de Monsieur Michel ARMAND, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés suite à la constitution au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la commune nouvelle de Castets-et-Castillon et de l'extension du périmètre de la CdC aux 8 communes de la CdC des Coteaux macariens. L'étude pré opérationnelle de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) a été actée ainsi qu'un diagnostic Agricole Intercommunal pour le PLUI. Arnaud GARBAY en sera le référent pour la Chambre de l'Agriculture.
- **Association pour la restauration et la sauvegarde de l'église** : Christopher LATAPY fait le compte-rendu de l'assemblée générale du 20 janvier 2017 et présente les diverses manifestations qui auront lieu en 2017.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Location salle des fêtes** : Madame Isabelle DA ROS fait part de son mécontentement suite à la location de la salle des fêtes du 7 janvier dernier. Le lave-vaisselle était bouché, après vidange, il s'avère qu'un ressort était dans le tuyau de vidange et une petite cuillère était dans le fonds de la cuve.
- **Taxe d'aménagement** : Le Maire donne lecture d'un courrier reçu du pôle fiscal de le DDTM qui notifie une modification dans la liquidation de la part communale de la taxe d'aménagement pour l'année 2015. Les travaux déclarés en 2015 n'avaient pas été taxés. Suite à un récent arrêt du Conseil d'État les dates d'application de la délibération ont été modifiées. Le pôle fiscal a donc rétabli la taxe et les pétitionnaires ont été avisés en ce sens, cela concerne 3 déclarations préalables et 2 permis de construire.
- **SAFER** : Le Maire rappelle le principe de facturation des notifications suite à la convention de concours technique qui avait été signée le 28 décembre 2004, soit 25 € par notification. Il présente ensuite le projet d'avenant à la convention. Les modalités financières sont

modifiées une rémunération forfaitaire annuelle de 240 € TTC a désormais été fixée. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant.

- **Élections 2017** : le Maire rappelle les dates des élections 2017 :
  - présidentielles : 23 avril et 7 mai
  - législatives : 11 et 18 juin.
- **Panneau PMR salle des fêtes** : un panneau a été commandé pour installation sur la place PMR de la salle des fêtes.
- **Tables salle des fêtes** : un devis a été demandé à Monsieur Jean-Michel MARTINEAU pour la réalisation de tables rondes à poser sur le châssis des tables actuelles.
- **Location du logement du Mouta** : le loyer sera libre à compter du 30 janvier. Le montant du loyer s'élève à la somme de 381,01 €. Une annonce sera passée sur le site internet "le bon coin".
- **Pesticides** : l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités locales est désormais interdite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette loi ne s'appliquerait pas pour les allées des cimetières, le Maire souhaite passer au zéro phyto et qu'il soit trouvé une solution pour le cimetière par exemple l'achat d'un désherbeur thermique. Une discussion s'engage.
- Arnaud GARBAY informe l'assemblée qu'un exploitant agricole demeurant à Saint-Pardon de Conques est à la recherche d'un hectare de terres irrigables pour créer une pépinière de noisetiers. Il présente le projet. Une discussion s'engage sur les terrains qui pourraient accueillir ce type de culture.
- Christopher LATAPY rappelle que lors de la réunion du Conseil municipal du mois de juillet 2016, il avait été décidé d'acquérir des décorations lumineuses pour illuminer l'extérieur de l'église. Il s'étonne qu'aucune décoration n'ait été installée au mois de décembre. Le Maire et Marc LABADIE répondent qu'en effet du retard avait été pris dans les recherches et que cela n'a pas été possible pour la fin de l'année, mais que l'achat serait réalisé en ce début d'année, pour que cela ne se reproduise pas pour Noël 2017.
- Christopher LATAPY demande combien de personnes effectuent le recensement de la population sur la commune. Le Maire répond qu'une personne et la secrétaire de mairie ont été affectées au recensement.  
Christopher LATAPY demande ensuite comment a été effectué le recrutement. Le Maire répond qu'il a effectué seul le recrutement puisqu'il s'agissait d'un contrat occasionnel. Plusieurs personnes avaient été listées et un choix a été effectué en fonction de leurs disponibilités principalement à des horaires en soirée et le week-end. Il fait état de la différence entre l'embauche d'une personne en CDD, comme cela a été le cas pour l'agent d'entretien, qui a nécessité l'avis du Conseil municipal et l'embauche d'une personne en contrat occasionnel pour lequel il a été habilité par le Conseil municipal par délibération en début de mandat.  
Carole GUERIN signale que l'avis de recensement édité par l'INSEE signé du Maire distribué à toute la population était trop impersonnel.

***CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL***

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est fixée début mars, plusieurs dates seront proposées ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h49.